

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 17 JANVIER 2018**

2018-01-17-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 17 janvier 2018 à 19 h aux salles Sènescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Roger Rioux	maire suppléant de Saint-Guy
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2018-01-17-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Rioux, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert. On décide de traiter les points 3 et 4 à la toute fin.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation Municipalités nourricières
4. Présentation projet déposé au FARR : Équipements pour Internet dans les périmètres urbains des municipalités sans couverture cellulaire
5. Administration
 - 5.1 Entente en matière d'évacuation médicale en cas d'accident hors des voies carrossables
 - 5.2 Entente incendie pour le TNO
6. Développement régional
 - 6.1 Résolution intention de participation de la MRC au Fonds régional d'innovation
 - 6.2 Résolution pour devenir membre de soutien du CDRQ 200 \$ par année
7. Correspondance
8. Divers
 - 8.1 Collecte des ordures
 - 8.2 Suivi Parc éolien Nicolas-Rioux
9. Prochain Conseil le mercredi 24 janvier 2018 à 19 h 30 à Saint-Jean-de-Dieu
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-01-17-3

3. PRÉSENTATION MUNICIPALITÉS NOURRICIÈRES

M. Louis-Philippe de Grandpré, de Municipalité Nourricière, Mme Flora Charlet, de COSMOSS et M. Jean-Sébastien Delorme, de saine alimentation et sécurité alimentaire, présentent le projet « Municipalité Nourricière », ayant comme objectif d'appuyer les groupes citoyens, les organismes communautaires, les écoles et les municipalités à structurer, développer et promouvoir leurs initiatives visant à atteindre une plus grande autonomie alimentaire.

2018-01-17-4

4. PRÉSENTATION PROJET DÉPOSÉ AU FARR : ÉQUIPEMENTS POUR INTERNET DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS DES MUNICIPALITÉS SANS COUVERTURE CELLULAIRE

La responsable du dossier des télécommunications de la MRC de Témiscouata, Mme Michelle Caron, explique les démarches effectuées dans le cadre de demandes de financement pour l'achat d'équipement permettant de déployer Internet haute vitesse par Wi-Fi dans les cœurs des municipalités du Bas-Saint-Laurent mal desservies afin de permettre des communications cellulaires Wi-Fi par Messenger, Skype, etc. Elle demande à la MRC et à chaque municipalité d'adopter diverses résolutions en ce sens.

2018-01-17-5

5. ADMINISTRATION

2018-01-17-5.1

5.1 Entente en matière d'évacuation médicale en cas d'accident hors des voies carrossables

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC des Basques de s'entendre avec la Ville de Trois-Pistoles pour bénéficier d'une entente intermunicipale en matière d'évacuation médicale en cas d'accident hors des voies carrossables sur le TNO des Basques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles, via son Service de sécurité incendie, offre ce service à différentes municipalités moyennant le paiement de certains frais;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Simon Lavoie,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques entérine l'entente intervenue entre la Ville de Trois-Pistoles et la MRC des Basques en matière d'évacuation médicale en cas d'accident hors des voies carrossables sur le TNO des Basques;

Que le Comité administratif de la MRC des Basques mandate le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

ADOPTÉE

2018-01-17-5.2

5.2 Entente incendie pour le TNO

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques et la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu couvre déjà les territoires limitrophes de Saint-Médard et de Sainte-Françoise relativement à la fourniture de services de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu privilégie un mode de tarification forfaitaire pour ses services;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et la MRC des Basques en matière de protection incendie sur le TNO prévoyant la fourniture de services;

Que le Comité administratif de la MRC des Basques mandate le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

ADOPTÉE

2018-01-17-6

6. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

2018-01-17-6.1

6.1 Résolution intention de participation de la MRC au Fonds régional d'innovation

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régional d'innovation est la création d'un espace d'innovation propre à notre région et à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a comme objectifs de soutenir la compétitivité de nos entreprises par l'amélioration de produits, de processus et de procédés découlant de leurs pratiques industrielles et organisationnelles, de favoriser la création d'emplois et la hausse de ventes au sein de nos entreprises et de faciliter le rapprochement et le partenariat entre les entreprises et nos centres de recherches et de ce fait, hausser les opportunités d'affaires et les offres de nos centres d'expertise;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au FARR comme levier de réalisation de cette perspective territoriale en collaboration avec les huit MRC du Bas-Saint-Laurent;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adhère au Fonds régional d'innovation en partenariat avec les autres MRC du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2018-01-17-6.2

6.2 Résolution pour devenir membre de soutien du CDRQ 200 \$ par année

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) a pour mission de promouvoir, soutenir ainsi que de faciliter le démarrage et le développement de coopératives autonomes, performantes et innovatrices à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la CDRQ possède une expertise dans l'offre de services de sensibilisation et de promotion à l'entrepreneuriat coopératif, de l'aide technique au démarrage, à l'expansion et au suivi spécialisé;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de devenir membre de soutien à la Coopérative de développement régional du Québec pour un montant de 200 \$.

Que le Comité administratif de la MRC des Basques mandate le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ladite entente.

ADOPTÉE

2018-01-17-7

7. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à traiter.

2018-01-17-8

8. DIVERS

2018-01-17-8.1

8.1 Collecte des ordures

CONSIDÉRANT QUE le transport des déchets au site d'enfouissement coûte excessivement cher aux municipalités puisque plusieurs citoyens n'utilisent pas encore le bac brun pour les matières putrescibles et ne récupèrent pas;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,

Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de réaliser une étude afin d'appliquer la technologie du bac brun pour l'enlèvement des ordures permettant de recueillir de l'information en terme de levée, et ce, dans le but de diminuer les coûts au site d'enfouissement pour les municipalités.

ADOPTÉE

2018-01-17-8.2

8.2 Suivi Parc éolien Nicolas-Riou

Les éoliennes sont en fonction depuis le 6 janvier 2018. Quelques bris sont survenus, mais la production devrait reprendre sous peu. Les premiers revenus sont attendus pour le mois de juin 2018.

Afin que les maires aient tous la même information sur le parc éolien, on demande à ce que le sujet soit traité plus en profondeur lors d'une rencontre subséquente, et ce, dès les premières démarches dans ce projet.

2018-01-17-9

9. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 24 JANVIER 2018 À 19 H 30 À SAINT-JEAN-DE-DIEU

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 24 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil de Saint-Jean-de-Dieu, située au 32, rue Principale Sud.

2018-01-17-10

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Colpron de lever la séance à 21 h.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.